

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-031

SEANCE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024

Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 18	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Daniel DAMMERY pouvoir à Chantal BOISNIER, Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETARE DE SEANCE : Eric MAUCORT

Tarification transport bus théâtre 2024

Dans le cadre de son développement culturel, la Ville de Chinon propose l'opération « bus théâtre ».

Depuis 2023 le plan de sobriété énergétique contraint la Ville à fermer l'Espace Rabelais en janvier et février, fermeture qui a impacté la programmation théâtrale.

C'est la raison pour laquelle un bus théâtre sera de nouveau mis en œuvre cette année pour faciliter la mobilité de notre public vers les salles de spectacle des territoires voisins dans un rayon de 50 km. Trois déplacements seraient proposés pour l'année 2024, en fonction des opportunités.

Une participation aux frais de transport à hauteur de 6 € sera demandée à l'utilisateur.

Selon les salles de spectacle, les usagers régleront leur place auprès du service culturel de la Ville, dans ce cas une convention de mandat sera réalisée entre les parties, ou bien régleront leur place directement auprès des structures partenaires.

Cette opération permet de proposer aux usagers de participer à des spectacles variés et de qualité (théâtre, danse, opéra ...), de réduire les coûts de transport ainsi que l'impact environnemental, de bénéficier d'un tarif de groupe et de créer du lien social entre les usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le tarif de participation aux frais de transport de l'opération « bus théâtre » ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Fait à CHINON, le 22 février 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.